

**MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE**  
Puy-de-Dôme

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

Le 14 novembre 2019, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Bernard VELLETT, Chantal FOURNIER, Michel MATTE, Jean-Yves TOURATIER

Absents : Sylvie COURTOIS,

Procurations : Michel MATTE donne procuration à Odile COCHETEL

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

Votants : 12

**Date de la convocation :**

8 novembre 2019

**Secrétaire de séance :**

Pierre BOS

Martine BONNEFOY

**EPF-SMAF : CREATION D'UNE VOIE DOUCE RUE DE LA PIALA – CONVENTION DE PORTAGE ET GARDIENNAGE**

Le conseil municipal décide de confier le portage foncier des parcelles B3271, B2466, B452, B2600, B2566, AE164 à l'EPF Smaf Auvergne.

*Voté à l'unanimité.*

**RLV : TRANSFERT DE COMPETENCES EAU-ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE GESTION**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de gestion transitoire pour l'exploitation des services eau, assainissement et eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans.

*4 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.*

**DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE : RUE DE LA SERVE**

Le conseil municipal décide de nommer la voie située derrière le local technique : « rue de la Serve ».

*Voté à l'unanimité*

**SALLE LA SALESSE : REGLEMENT ET TARIFICATION DES LOCATIONS**

Il est rappelé la délibération du 11 janvier 2013, le conseil municipal décide de modifier les tarifs et conditions de location.

*Voté à l'unanimité.*

**BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal décide de virer 4910€ de l'article 6155 à l'article 706129.

*Voté à l'unanimité.*

**BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal décide de virer 8838€ de l'article 604 à l'article 706129.

*Voté à l'unanimité.*